

Metz, le 21 novembre 2025

Service Aménagement, Biodiversité, Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Pascal ANDRES
Tél : 03 87 28 33 42
E-mail : pascal.andres@moselle.gouv.fr

Madame Marie Bernadette DEBONNEFOY
Moulin de Grafenthal
57320 SCHWERDORFF

OBJET : Dossier de déclaration concernant des travaux de consolidation de berge du Ruisseau de Diersdorff sur la commune de SCHWERDORFF.

Courrier de non-opposition à la réalisation de l'opération.

RÉF. : Dossier numéro GUN – 2025 – 00006

P.J. : 2

Madame,

Vous avez transmis à mon service, un dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

> Travaux de consolidation de berge du Ruisseau de Diersdorff sur la commune de SCHWERDORFF.

Pour mémoire :

- le numéro d'enregistrement au guichet unique numérique de l'eau de ce dossier est le suivant : 57-2025-00006,
- vous aviez été initialement destinataire d'un courrier en date du 17 juillet 2025 précisant que votre dossier ne présentait pas toutes les pièces nécessaires pour un début d'instruction et que sa régularité sur le fond, ne pouvait pas être étudiée à ce stade ; ce même courrier était accompagné d'une liste des compléments attendus.

Après examen des compléments que vous nous avez transmis dernièrement et que nous avons réceptionné le 30 octobre 2025, je vous informe que votre dossier est maintenant considéré comme étant complet sur la forme et régulier sur le fond au titre de la loi sur l'eau, ce qui clôture son instruction administrative.

Vous pouvez donc entreprendre les travaux à compter du 30 décembre 2025, correspondant à la fin du délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition motivée à la présente déclaration, conformément à l'article R.214-35 du code de l'environnement, et vous trouverez ci-joint un récépissé attestant le dépôt d'un dossier de déclaration.

Conformément au dossier de déclaration, l'enrochement de la berge de la parcelle 131 section 6, dont vous êtes propriétaire, ne devra pas dépasser une longueur de 60 m.

Je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir à l'issue des travaux à l'adresse suivante : DDT de la Moselle – Service SABE – Unité police de l'eau – 5 rue Hinzelin – 57000 METZ, le bilan de fin de chantier également ci-joint, complété, conformément à la réglementation en vigueur.

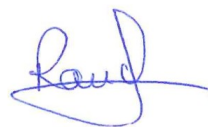
Copie du récépissé et du présent courrier sont adressés dès à présent à la mairie de SCHWERDORFF où auront lieux les travaux, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois et durant cette même période, le dossier sera consultable dans cette même mairie.

Ces documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle pendant une durée minimale de six mois.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant et par les tiers pendant un délai de deux mois, dans les conditions définies à l'article R.421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Carine RAUCH